



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R. 610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par le Club Rétromobile du Berry représenté par Madame FRISTOT Marie-France, 40 avenue Jean Jaurès - 18000 BOURGES, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire la circulation et le stationnement, sur une partie de la Place d'Armes, le lundi 18 mai de 12 h 00 à 15 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement du stationnement des voitures sportives.

ARRETE

- Article 1 :** Le stationnement des voitures sportives décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits sur une partie de la place d'Armes afin de stationner les voitures sportives.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt et un avril deux mille vingt-six.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame FRISTOT, Club Rétromobile du Berry.

Pour le maire & les.....

~~Adjoint(s) empêché(s)~~

Et par suppléance

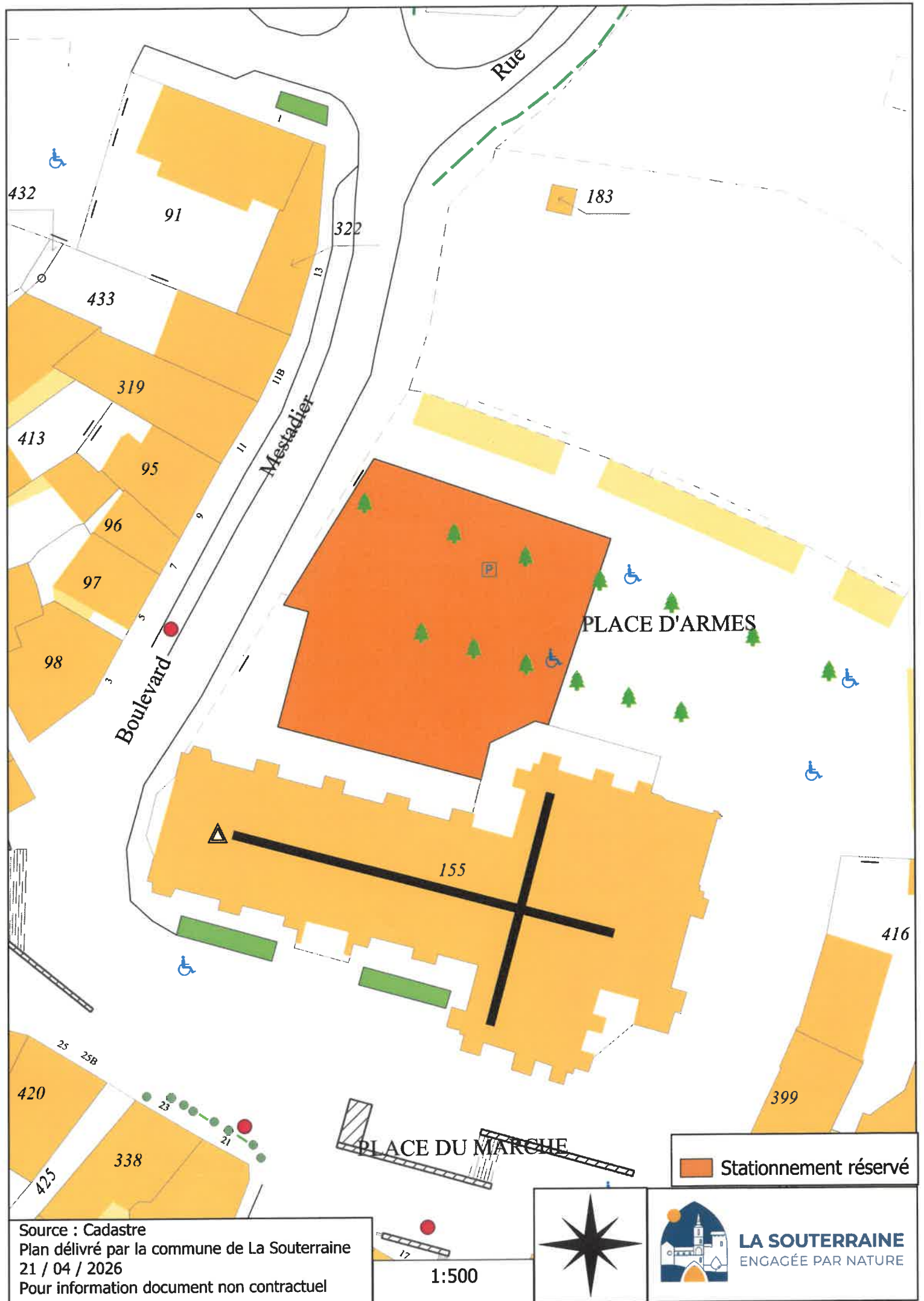
Le.....me adjoint

Patrice Filloux

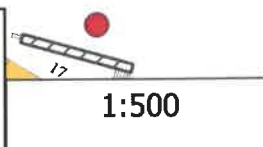


Le Maire,

Etienne LEJEUNE



Source : Cadastre
 Plan délivré par la commune de La Souterraine
 21 / 04 / 2026
 Pour information document non contractuel



Stationnement réservé

LA SOUTERRAINE
 ENGAGÉE PAR NATURE